

Cet article fait partie du premier volume de la
Revue internationale d'études du dix-huitième siècle (RIEDS),
ISSN 1797-0091 (pdf), intitulé
Boundaries in the Eighteenth Century – Frontières au dix-huitième siècle
et dirigé par Pasi Ihalainen *et alii*,
ISBN 978-952-99901-0-8 (pdf).

*

Le volume intégral se trouve à la page
<http://www.helsinki.fi/historia/1700/irecs-rieds/>

© Société finlandaise d'étude du dix-huitième siècle (Suomen 1700-luvun tutkimuksen seura ry), Société internationale d'étude du dix-huitième siècle et les auteurs.

Cette œuvre est protégée par le copyright. Les lecteurs sont libres de faire usage des idées qui y sont exprimées mais ne peuvent copier, distribuer ou publier l'œuvre en intégralité ou en partie sous aucune forme, ni imprimée, ni électronique ou autre, à l'exception de citations brèves indiquant clairement la source. Il est permis aux lecteurs de faire des copies électroniques ou imprimées pour un usage personnel et pédagogique. Tous les droits de reproduction commerciale du volume dans son intégralité sont réservés. Pour des articles isolés uniquement, ces droits sont la propriété des auteurs.

Mise en page par Jouko Nurmiainen. Tous droits réservés.

Ce volume a été publié par

la Société finlandaise d'étude du dix-huitième siècle
<http://www.helsinki.fi/historia/1700/>

&

la Société internationale d'études du dix-huitième siècle
<http://www.isecs.org/>

Helsinki & Oxford

2007

Anna Maria Rao

La Méditerranée : une frontière ? Le cas de Naples au XVIII^e siècle

Dans un livre récent, Eric Dursteler a présenté les résultats de son importante recherche sur les relations entre Venise et Constantinople aux XVI^e et XVII^e siècles. Il a choisi les années 1573–1645, une longue période de paix entre Venise et l'Empire ottoman, pendant laquelle la guerre n'intervient pas à modifier la perception mutuelle de l'autre. « Nation, identité, coexistence » sont les mots clefs de sa recherche, les concepts qui la dirigent et dont il veut montrer les contenus, les formes d'élaboration et l'évolution, tout au long de la période concernée. Ses sources mettent en relief le caractère très complexe et plurifonctionnel des relations d'identité et de coexistence. L'identité n'est pas une donnée, elle s'élabore et se modifie, c'est un processus dans lequel conflue une pluralité d'éléments.

Les frontières entre Venise et Constantinople sont des frontières poreuses, qui laissent filtrer et communiquer les hommes, les marchandises, les cultures. Une grande variété de sujets de Venise habitent Constantinople, des juifs, des rênégats, des marchands, des agents diplomatiques. Venise à son tour est comme un miroir de l'univers, ainsi que les bâtiments qui se déplacent d'un côté et de l'autre. Le célèbre voyageur Pietro della Valle, poète, érudit et soldat, parti du port vénitien de Malamocco en juin 1614 en direction de la capitale de l'Empire ottoman, décrivait ainsi les centaines de personnes qui l'accompagnaient :

There were Catholic Christians, heretics of various sects, Greeks, Armenians, Turks, Persians, Jews, Italians from almost all cities, French, Spanish, Portuguese, English, Germans, Flemings, and to

conclude in a few words, [people] of almost all religions, and nations of the world¹.

Religion et nation ne sont toutefois que deux aspects parmi d'autres dans l'analyse de Dursteler, qui montre « l'ambiguïté confessionnelle » de la Méditerranée, les migrations fréquentes d'une religion à l'autre voire même l'indifférence religieuse, et la priorité souvent accordée à d'autres appartenances ou à d'autres exigences, politiques, diplomatiques ou commerciales. Il peut ainsi éroder toute image binaire d'une Méditerranée partagée entre Orient et Occident, Islam et Chrétienté ; il critique tout modèle conflictuel des rapports entre Venise et l'Empire ottoman. Il montre, au contraire, qu'au moins pendant la période étudiée, les deux entités politiques vivaient paisiblement dans le même espace, un espace d'intersection de cultures, de relations de coexistence et de coopération².

Dans le cas du royaume de Naples, malgré sa centralité dans l'espace méditerranéen, on est encore loin d'avoir une vision aussi exhaustive et complexe de ses relations avec l'Empire ottoman³. On est loin aussi d'avoir une reconstruction précise de sa perception « méditerranéenne », que les études d'histoire politique et économique tendent à considérer plutôt comme une donnée géographique et naturelle, qui ne demanderait pas à être envisagée et étudiée de façon spécifique en elle-même comme un produit historique en évolution. La recherche de Dursteler nous offre quand même un point de départ très utile du point de vue comparatif, en premier lieu en ce qui concerne les sources et les différences institutionnelles et politiques qu'elles reflètent.

Les relations entre Venise et les Ottomans sont des relations entre deux empires indépendants⁴, dont chacun comprend à son tour toute une série d'unités

1. Eric R. Dursteler, *Venetians in Constantinople. Nation, Identity and Coexistence in the Early Modern Mediterranean* (Baltimore, 2006), p. 1–2.

2. En ce qui concerne les périodes de guerre, on peut renvoyer à Paolo Preto, *Venezia e i Turchi* (Firenze, 1975) ; Paolo Preto, « Venice and the Ottoman Empire. From War to Turcophilia », dans *La Méditerranée au XVIII^e siècle*, Actes du Colloque International tenu à Aix-en-Provence les 4, 5, 6 septembre 1985 (Aix-en-Provence, 1987), p. 135–161 ; Paolo Preto, « Venezia e la difesa dei Turchi nel Seicento », *Römische Historische Mitteilungen* (1984), p. 289–302 ; Kenneth M. Setton, *Venice, Austria, and the Turks in the Seventeenth Century* (Philadelphia, 1991).

3. Je présente ici les premiers résultats d'une recherche sur « Naples et la Méditerranée », dans le cadre de la recherche nationale sur « La Méditerranée des villes » coordonnée par Franco Salvatore et financée par le MIUR (2004–2006).

4. Dans le cas de la république de Venise, on emploie le terme d'empire dans le sens économique et commercial. Sur les rapports centre et périphéries dans la république de Venise, en particulier en ce qui concerne la Dalmatie, voir Filippo Maria Paladini, « Un

territoriales dépendantes ; et ces relations produisent une série importante de sources diplomatiques autonomes. Le royaume de Naples, au contraire, jusqu'en 1734 n'a pas une politique extérieure autonome, puisqu'il dépend des Habsbourg d'Espagne, d'abord, et ensuite des Habsbourg d'Autriche.

Or, après l'arrivée de Charles de Bourbon, tout un réseau de rapports et de représentations diplomatiques se met en place, qui aboutit aussi à la rédaction de traités de commerce avec les principales puissances européennes d'un côté, et les pays dépendants de l'Empire ottoman de l'autre, ainsi que, plus tard, avec la Russie. L'espace et le temps, dans lesquels notre recherche se situe, ont profondément changé par rapport au siècle précédent. L'espace des empires, en premier lieu, a changé, puisque les guerres de succession européennes en modifient profondément les limites, amenant à des rapports de domination – et de dépendance – qui tendent à se déplacer du plan dynastique au plan politique et, surtout, économique⁵.

De même, l'Empire ottoman, de la côte septentrionale de l'Afrique aux Balkans et à la Grèce, exerce un contrôle qui est de plus en plus nominal, et de plus en plus menacé par l'Autriche, par l'Angleterre, par la Russie. Ainsi, les relations qui s'instaurent entre le royaume de Naples et les Régences barbaresques au XVIII^e siècle sont des relations entre des pays qui n'avaient été que des provinces d'un empire, et qui maintenant tentent d'établir une politique extérieure autonome. La crise des « empires universels » traditionnels (espagnol, autrichien, ottoman) transforme leurs anciennes « provinces » en États ; d'autres formes d'empires se mettent en place, sur des bases économiques, qui profitent de la désagrégation des liens précédents.

Il y a encore une autre différence importante à signaler, entre les sources diplomatiques vénitiennes de Dursteler et les sources consulaires napolitaines qui sont à la base de ma recherche. Venise a une longue tradition diplomatique, les correspondances de ses ambassadeurs et de ses agents sont parmi les sources les plus importantes pour l'histoire moderne de l'Italie et de l'Europe, grâce à l'ampleur et à la relative précision des renseignements qu'elles renferment⁶.

caos che spaventa ». *Poteri, territori e religioni di frontiera nella Dalmazia della tarda età veneta* (Venezia, 2002).

5. Paolo Alatri, « Relations internationales et questions dynastiques dans l'aire méditerranéenne après Louis XIV (1715–31) », dans *La Méditerranée au XVIII^e siècle*, p. 7–17 ; Paolo Alatri, *L'Europa dopo Luigi XIV, 1715–1731* (Palermo, 1986) ; Paolo Alatri, *Le relazioni internazionali in Europa nella prima metà del XVIII secolo* (Roma, 1990).

6. Sur l'importance, encore au XVIII^e siècle, des rapports envoyés par le bailli vénitien à Constantinople comme observatoire de la politique ottomane, voir Preto, « Venice and the Ottoman Empire », p. 138.

Les correspondances consulaires napolitaines du xviii^e siècle sont beaucoup plus faibles, dominées comme elles le sont par les problèmes bureaucratiques de la construction en cours de l'appareil diplomatique : les transports, la lenteur du courrier, les dépenses, la pénurie des ressources financières face à d'autres consulats, comme ceux de Venise et, surtout, de la France⁷.

Les plaintes pour le manque de fonds suffisant pour accomplir les obligations parcourent constamment les correspondances envoyées à Naples par les consuls. Luigi Boissin, à Salonique de 1742 à 1761, ne fait que soumettre des rapports catastrophiques : il gagne beaucoup moins que les consuls « des autres nations », il n'a pas d'argent suffisant pour assurer les charges de son consulat ni même pour pourvoir à ses besoins personnels et à ceux de sa famille. Ses appels restent sans réponse, seul le ministre plénipotentiaire à Constantinople, Guglielmo Ludolf, l'aide de temps en temps à faire face à ses créanciers. Le 31 juillet 1756, « les larmes aux yeux », Boissin demande à Bernardo Tanucci, premier secrétaire d'État à Naples, d'avoir sa promotion au poste de ministre plénipotentiaire à Constantinople ou bien celui du consulat de Morée. Il quitte son emploi couvert de dettes, il écrit n'avoir même pas l'argent pour son voyage de retour⁸.

D'autres soulignent la nécessité de faire souvent des cadeaux, selon l'usage qu'ils disent très répandu dans le Levant⁹. Comme l'écrit de Smyrne le consul général Pietro Franceschi le 15 janvier 1774, il lui a fallu gratifier le nouveau chef des janissaires de 348 piastres ; et encore a-t-il dû se limiter à lui donner un peu plus de la moitié de ce que lui avaient offert les autres consuls¹⁰ ! Le 3 avril 1786, son successeur, Giuseppe Franceschi, écrit qu'à Alexandrie un

7. Ce type de problèmes dominant dans le livre de Massimiliano Pezzi, *Impero ottomano e Mezzogiorno d'Italia tra Sette e Ottocento*, Préface de Marko Jacov (Bari, 2004). Sur les fonctions des consuls de Naples, Elvira Contino, *Le funzioni dei consoli e lo sviluppo del commercio marittimo del Regno di Napoli nel secolo XVIII* (Napoli, 1983). Pour une comparaison avec les correspondances des consuls français on dispose de l'importante recherche de Christian Windler, *La diplomatie comme expérience de l'autre. Consuls français au Maghreb (1700–1840)* (Genève, 2002).

8. Archivio di Stato di Napoli (ASN), Esteri, 2968, lettres des 31 juillet et 17 septembre 1756, et 21 août 1762 ; Esteri, 6926, lettres des 27 décembre 1755, 16 juillet, 17 et 19 septembre 1757.

9. Usage généralement souligné par les sources « occidentales » : voir, par exemple, Isabelle Vissière, « Les Turcs du baron de Tott », dans *La Méditerranée au XVIII^e siècle*, p. 251–286.

10. ASN, Esteri, 2676, fs. 1, f. 3–4v.

émissaire du Bey a prétendu à des sommes énormes de la part de tous les consuls, sous peine de mort¹¹. Le consulat de Naples à Smyrne, écrit-il plus tard, était dans le plus grand discrédit : les 2 100 piastres qu'il touchait ne lui suffisant même pas pour soutenir sa famille, il ne pouvait pas se permettre de se payer des agents ni de verser au gouvernement turc de la ville les dons d'usage, comme le faisaient les autres consuls. Ainsi, les sujets du roi de Naples « n'étaient pas considérés et traités comme les autres nations européennes » et ne recevaient pas « satisfaction et justice »¹².

La corruption était, chez eux et partout en Europe, un des aspects fondamentaux du fonctionnement des appareils administratifs¹³, mais les consuls napolitains en faisaient un trait spécifique du « caractère » des « Turcs », au même titre que l'« insolence » et la « fraude ». Guglielmo Ludolf, envoyé extraordinaire du royaume de Naples auprès de la Sublime Porte, attribuait ces caractères en particulier aux Grecs. Pour cette raison, en 1784, il suggérait au ministre des affaires étrangères de Naples, John Acton, de rejeter la demande présentée par quelques capitaines grecs, sujets de la Porte, de pouvoir élire un consul général grec dans le royaume des Siciles : tentative évidente de politique autonome de la part de sujets ottomans. Selon Ludolf, le gouvernement ottoman ne s'étant jamais soucié d'avoir des consuls, mieux valait ne pas modifier les choses. Un consul grec dans les Siciles serait seulement un poids, pour les raisons suivantes :

Le caractère de la nation est connu et si, ici, malgré la dureté du gouvernement, la moindre distinction et la moindre faveur rendent le Grec prétentieux, arrogant et insolent, là-bas la charge de consul ottoman le rendrait certainement d'autant plus importun et embarrassant.

Certes, le gouvernement de Naples pourrait réprimer cette insolance, mais le gouvernement ottoman, dont les Grecs dépendaient, pourrait en être indisposé. Il en découlerait une suite interminable de plaintes. Le devoir d'un consul étant de protéger les causes des marchands de son pays, le consul grec défendrait n'importe quelle prétention, même mal fondée, de « ses compatriotes frauduleux, insolents et mal élevés », dont il authentifierait n'importe quelle plainte par sa signature et son sceau auprès de la Porte. Et déjà, même sans

11. ASN, Esteri, 2983.

12. ASN, Esteri, 2984.

13. Jean-Claude Waquet, *De la corruption. Morale et pouvoir à Florence aux XVII^e et XVIII^e siècles* (Paris, 1984).

avoir les attestations d'un consul, les querelles ne manquaient pas. Il n'était donc pas question de donner suite à la demande présentée¹⁴.

Bien que dominées par des récriminations continues sur le manque de ressources, les correspondances consulaires napolitaines contiennent toutefois plusieurs éléments importants de réflexion sur les identités et les frontières qui se croisent en Méditerranée.

Le premier de ces éléments concerne l'appartenance à un État. Les hommes sont avant tout les sujets d'un pouvoir. Donc, comme on parle de « Vénitiens » pour tous ceux qui dépendent de Venise (de Padoue à la Dalmatie aux Îles Ioniennes), les Algériens et les Grecs sont appelés des « Turcs », sans que les sources spécifient leur origine territoriale. On peut citer à ce propos un autre genre d'échange épistolaire, la correspondance littéraire entre deux érudits, le Napolitain Antonio di Gennaro, duc de Belforte, et l'abbé de Rimini, Giovanni Cristofano Amaduzzi. Le 17 juillet 1787, di Gennaro informait son correspondant qu'il était arrivé à Naples un navire marchand capturé par un corsaire du Royaume dans son voyage de Tunis à Alger, avec une vingtaine d'« Algériens », à propos desquels il ajoutait : « les Turcs se défendirent bravement seulement avec leurs sabres, n'ayant pas d'armes à feu et sept d'entre eux moururent »¹⁵. Dans une autre lettre à Amaduzzi, du 13 juillet 1790, il parlait génériquement de la capture d'un navire corsaire « turc », faite dans les mers de Gaeta, avec 80 esclaves et 70 morts¹⁶.

Dans la correspondance de Smyrne de Pietro Franceschi, qui est consul général pour tout le Levant ottoman, cette dépendance du gouvernement turc apparaît faible, en raison de l'autonomie substantielle des différents agents locaux, mais en même temps indiscutable, grâce justement à cette relative souplesse du gouvernement central. Ainsi, le 15 octobre 1773, à propos d'une dispute entre l'aga de Pergame et le chef de Smyrne, il rappelait que l'aga de Pergame était un usurpateur qui avait pris le pouvoir depuis deux ans et tué plusieurs personnes, et observait :

De tels épisodes sont fréquents parmi ces gens barbares, que l'on peut dire des vrais rebelles. Mais la politique de la Porte est de les

14. ASN, Esteri, 3148, Guglielmo de Ludolf, 19 juin 1784, Pera de Costantinople, au chevalier Acton.

15. Savignano sul Rubicone, Rubiconia accademia dei Filopatridi, *Carteggio Amaduzzi*, lettre du 17 juillet 1787. Il notait aussi l'arrivée à Naples d'un autre navire, envoyé par l'Empereur du Maroc avec des dons pour le roi de Naples et des émissaires pour traiter le rachat des esclaves.

16. *Carteggio Amaduzzi*, lettre du 13 juillet 1790.

laisser se détruire entre eux, puisque si elle intervenait on pourrait craindre qu'ils forment une ligue générale entre eux, et il faudrait par la suite un gros effort pour les soumettre¹⁷.

Le deuxième élément que nous retrouvons dans nos sources concerne l'appartenance religieuse, ce qui n'est pas surprenant non plus. Mais cette appartenance est loin d'être unitaire et bien définie. La seule notion unitaire, qui est plus territoriale que religieuse, est la notion de « Chrétienté ». Le consul Boissin fait souvent référence à des marchandises qui arrivent à Salonique « de la Chrétienté » ou qui en partent vers « la Chrétienté »¹⁸. Ainsi la « Chrétienté » semble présenter un caractère unitaire qu'elle était bien loin de posséder, alors que les « Turcs » ne sont presque jamais désignés sous une même dénomination religieuse. Encore une fois ce sont les Grecs qu'on distingue et qui sont attaqués durement pour leur foi, puisque dans leur cas il s'agit d'une rupture dans le sein même de l'Église romaine. Ainsi, le 17 octobre 1743, Bernardo Valassi, dragoman auprès du consul de Naples à Patrasso, dessinait un tableau catastrophique du consulat et donc de l'honneur de la nation qu'il représentait puisqu'on avait préféré un « grec schismatique », Demetrio Manolachi, au précédent consul général Giuseppe Giustiniani, ce qu'il considérait comme un vrai « scandale », la religion grecque étant « si perfidement et obstinément contraire à la Sainte Église Catholique Romaine »¹⁹. On connaît d'ailleurs l'attitude des missionnaires jésuites à l'égard non seulement des « infidèles » mais aussi de ceux qu'ils appelaient les « schismatiques », et leur mépris pour l'« irrégion » des Européens non catholiques, comme les Anglais et les Hollandais établis dans le Levant²⁰.

« Chrétiens » et « Turcs » désignaient donc des appartenances politiques et géographiques plutôt que religieuses. À la fin de l'année 1782, Antonio di Genaro commentait ainsi les rumeurs sur les projets de ligue entre la Russie, l'empereur allemand et la Prusse pour attaquer « le Turc », leurs menaces à Venise de lui soustraire la Dalmatie si elle n'y adhérait pas, et la nouvelle de l'arrivée à Naples d'un navire russe de 72 canons : « Le public est juste, et il n'aime pas les agresseurs, vous verrez donc tous les chrétiens se déclarer en faveur des

17. ASN, Esteri, 2676, fs. 2, f. 21r-v. Le chef de Smyrne avait accordé sa protection à la femme de l'aga qui s'était échappée.

18. ASN, Esteri, 2968, 1^{er} juin 1742 ; 6926, 27 avril 1745.

19. ASN, Esteri, 2674, f. 286r-287v.

20. Abderrahman Moalla, « Une ville du Levant au XVIII^e siècle : Alep », dans *La Méditerranée au XVIII^e siècle*, p. 79-89.

Turcs »²¹. Dans une lettre du 9 mai 1789, à la nouvelle de la mort du sultan Abdülhamid, « l'Empereur d'Orient, le Grand Seigneur », il l'évoquait comme un homme pacifique, qui avait été poussé malgré lui dans la guerre en cours. Et il écrivait sur toutes les oraisons funèbres et sur les obsèques qui seraient organisées soit par les « Turcs-Chrétiens », soit par les « Turcs-Romains », à savoir ceux qui avaient pris parti contre l'Autriche²².

Ce n'est qu'en 1799 que nous retrouvons dans nos documents une autre expression, qui ne tient ni à l'État ni à la religion, pour désigner ce qu'on avait appelé jusque-là la Chrétienté. Le 21 novembre 1799, de Palerme, où la cour et le gouvernement de Naples s'étaient réfugiés après l'arrivée des Français dans la capitale du royaume, en janvier de la même année, le premier ministre John Acton écrivait ses instructions à Vincenzo Musenga, envoyé comme commissaire royal auprès du bey de Tunis. Celui-ci était chargé de sauvegarder la trêve stipulée entre le royaume et la Régence le 18 juin précédent et de trouver une solution au conflit soulevé par la prise à Livourne d'un corsaire tunisien qui avait dépouillé un petit bateau napolitain chargé de charbon. Pour éviter la rupture de l'armistice, qui était essentiel dans les circonstances de la guerre entre les Siciles et la France, Musenga devait rassurer le bey sur les sentiments de loyauté et d'amitié du roi de Naples et, surtout, faire au premier ministre des cadeaux, tels que des montres, des tissus et autres choses « convenables aux coutumes du pays ». Le premier ministre tunisien, ajoutait-il, était « un homme comme il faut, attaché aux Européens, et [...] son sentiment dans les affaires est toujours suivi par le bey, en particulier en ce qui concerne les traités et d'autres relations avec les Européens »²³.

L'Europe et les Européens sont dans ce discours les références identitaires qui se confrontent avec les Régences : des références politiques et culturelles, comme le montre aussi le renvoi continu aux coutumes et aux usages des autres pays. Le religieux ne semble donc pas constituer une frontière, il s'en faut : nos sources, comme beaucoup d'autres, pullulent d'indications et de renseignements sur les échanges et les transferts qui se font d'une religion

21. *Carteggio Amaduzzi*, lettre du 27 décembre 1782.

22. *Carteggio Amaduzzi*, lettre du 9 mai 1789.

23. ASN, Esteri, 2909. Le baron de Tott aussi, dans ses *Mémoires sur les Turcs et les Tartares*, publiés en 1784 et 1785 et traduits en plusieurs langues, écrit de « deux siècles de commerce entre l'Europe et les Turcs » (Vissière, « Les Turcs du baron de Tott », p. 255). Et dans les « Notizie del Mondo » de Venise on lit, en 1785, que les musulmans, laissant de côté leurs préjugés, s'adaptaient de plus en plus « aux coutumes et aux goûts européens » (Preto, « Venice and the Ottoman Empire », p. 146).

à l'autre, par la voie et pour cause de mariages ou par des choix qui sont, eux aussi, assez flous et variables et qui tiennent, également, à des raisons commerciales ou politiques plutôt qu'à la foi. Certes, ces échanges font parfois scandale dans les rapports des consuls, mais ils existent, malgré leurs tentatives de les empêcher.

C'est encore une fois Boissin qui nous en donne un témoignage marquant. Le 23 janvier 1745 il rapporte l'arrivée à Salonique de deux familles catholiques de Prague, composées de quatre hommes et quatre femmes, dont l'une était enceinte, « expressément parties de leur patrie [...] pour embrasser la loi judaïque ». Sujets de la reine de Hongrie, ils tombaient sous la juridiction du consul d'Angleterre qui, au lieu de les protéger, les avait fait arrêter pour les renvoyer en Bohême. Les rabbins et les juifs de la ville avaient vivement protesté en rappelant que « ces violences étaient contre le droit des gens, particulièrement dans un pays qui permettait la liberté de conscience ». Face à leurs protestations et à leurs menaces de recourir à la justice turque, le consul d'Angleterre, qui était de « nation grecque », donc sujet de la Porte, avait relâché les Bohémiens, qui avaient tout de suite accompli les rites de passage au judaïsme. Le pauvre Boissin était ébloui par ce cas, « qui ne s'était jamais passé dans aucune échelle du Levant », et il demandait au ministre de Naples comment il devait se comporter si jamais il lui arrivait un cas pareil. Quant à lui, son sentiment était que « comme ces huit personnes appartenaient à un prince chrétien, le consul n'aurait jamais dû volontairement laisser faire cette apostasie, d'autant moins qu'il s'agissait d'embrasser une loi différente de celle qui dominait dans l'Empire [ottoman] et donc le consul n'aurait jamais dû penser que la justice turque l'obligerait à les relâcher »²⁴. La liberté de conscience acceptée dans l'Empire ottoman lui était tout à fait étrangère.

Quelques mois après, le consul eut effectivement à s'occuper d'un cas d'apostasie qui concernait un sujet du roi de Naples : le 1^{er} octobre, un marin de la ville de Tarente (dans les Pouilles), embarqué dans le bateau d'un capitaine napolitain dirigé vers le Levant, était descendu à Salonique et s'était rendu chez le mullah, accompagné par deux janissaires, pour abjurer et se faire tout de suite soldat. Le consul protesta vivement auprès du mullah, demandant de rencontrer cet homme pour avoir « sa déclaration formelle de vouloir embrasser la loi musulmane » et menaçant le juge de recourir à Constantinople. Face à ses protestations, on lui avait envoyé le marin-soldat, et il l'avait fait tout de suite « embarquer en ordonnant expressément au capitaine de ne jamais plus le laisser descendre à terre ». Choix ou enlèvement ? le cas n'est pas clair. Mais Boissin

24. ASN, Esteri, 6926.

en considérait l'issue comme un « vrai miracle de Dieu, à remercier mille fois pour ses grâces » plutôt que comme l'effet de son mérite personnel²⁵.

L'année précédente, il lui était arrivé le cas contraire : Saverio Filocamo, ci-devant employé auprès du bailli Nicola Di Maio, ministre à Constantinople, avait demandé de devenir sujet du roi de Naples, même s'il avait suivi pendant six mois la religion islamique. Filocamo avouait avoir « vacillé », en s'éloignant du rite catholique pour embrasser « malencontreusement le rite mahométan » ; mais il assurait qu'après « six mois de martyr causé par les remords de conscience qui lui lacéraient les viscères » pour être tombé « dans ce rite pervers », Dieu « dans sa miséricorde infinie » avait eu compassion de son âme, lui « avait touché son cœur et l'avait fait résurgir des ténèbres dans lesquelles il s'était malheureusement plongé ». Boissin n'avait pas hésité à prendre sa décision : il avait logé chez lui pendant un mois le solliciteur, avant de l'embarquer pour Ancône avec des lettres de recommandation adressées au cardinal Spinelli de Naples²⁶.

D'autres cas encore, d'autres histoires personnelles émergent des correspondances consulaires, qui témoignent des échanges continus, pas toujours faciles et réussis, qui touchaient dans toutes directions les hommes et les femmes de cette poreuse frontière méditerranéenne. Ainsi l'histoire, relatée de Smyrne par Giuseppe Franceschi le 2 mars 1793, d'une femme napolitaine, Carminella Donato, fille d'un maître maçon, qui avait épousé à Naples un esclave turc converti à la religion catholique.

Celui-ci, qui nourrissait « une propension naturelle envers sa loi primitive » l'avait obligée par la ruse à le suivre à Smyrne. Feignant de vouloir faire un voyage sur la côte adriatique, il l'avait amenée à Rome, de Rome à Lorette et de Lorette à Ancône, d'où ils étaient partis pour Smyrne. Dès leur arrivée il avait « repris son habillement oriental et l'exercice de sa religion naturelle ». La « pauvre femme, se trouvant dans un pays étranger parmi des barbares, trompée par son mari, persécutée par les parents de celui-ci afin qu'elle embrassât la religion mahométhane », avait décidé de s'enfuir. Un matin, son mari étant parti de bonne heure, elle avait quitté sa maison, la tête voilée pour ne pas être reconnue : « et enceinte de quatre mois elle courait par toute la Turquie qu'elle ne connaissait pas » jusqu'à ce qu'elle trouvât

25. ASN, Esteri, 6926, lettre du 8 octobre 1745 au bailli Di Maio à Constantinople. Sur les cas d'adhésion des Italiens à l'Islam, voir Lucia Rostagno, *Mi faccio turco: esperienze ed immagini dell'Islam nell'Italia moderna* (Roma, 1983).

26. ASN, Esteri, 2968, Boissin au ministre Montelegre, le 29 mars 1744, et demande de Saverio Filocamo du 28 mars 1744.

refuge chez les mineurs observants de Smyrne qui avaient tout de suite informé le consul. Franceschi lui avait donné sa protection et pour éviter qu'elle soit reprise par son mari, qui la cherchait partout dans la ville avec ses compagnons armés, l'avait cachée dans sa maison, en attendant le premier embarquement pour l'envoyer à Livourne. Naturellement, il soulignait tous les frais qu'il lui avait fallu soutenir, pour « sauver deux créatures à la fois, qui seraient perdues sans son assistance » et accomplir les devoirs de « l'humanité et de sa charge »²⁷.

S'il avait pu ainsi éviter une apostasie forcée, douze ans plus tard, en 1805, le même Franceschi signalait un autre cas d'un marin sujet du roi de Naples qui avait voulu changer de religion, malgré toutes ses tentatives de le dissuader. Ce marin, Salvatore Guida di Sorrento, sans avoir aucun « besoin pécuniaire ni aucune autre raison », s'était présenté auprès du gouvernement de la ville, « déclarant vouloir se faire turc ». Le consul de Naples avait tout de suite envoyé ses agents de justice « pour le détourner de son néfaste projet ». Mais, « sourd à toutes les propositions avantageuses qui lui avaient été faites », le marin avait déclaré par trois fois successives que « toutes ces tentatives étaient vaines, et qu'il embrassait la religion musulmane de sa volonté spontanée, l'ayant reconnue comme la meilleure ». Le consul n'avait pu donc que « l'abandonner à son triste sort, puisque les chefs de cette loi l'avaient en leur pouvoir »²⁸.

Lieu d'échanges religieux, forcés ou volontaires, la Méditerranée est, bien sûr, pour le royaume de Naples comme pour les autres pays, avant tout un espace où se croisent des marchands et des marchandises, des navires et leurs équipages. Tout est objet d'échanges, les choses et les hommes, du corail des mers de la Grèce et des côtes nord-africaines²⁹ aux grains des provinces illyriennes³⁰, des esclaves du Maroc et de Barbarie aux esclaves chré-

27. ASN, Esteri, 2983, Smyrne, le 2 mars 1793.

28. ASN, Esteri, 2985, Smyrne, le 14 décembre 1805.

29. ASN, Esteri, 2968, correspondance du consul Boissin de Salonico, 1742. Voir aussi *La pesca del corallo nelle acque nordafricane (1734–1860) nelle fonti dell'Archivio di Stato di Napoli*, a cura di Teobaldo Filesi (Napoli, 1985).

30. *Il Mediterraneo napoleonico. Spazi. Mercè. Idee*, Atti del Convegno Internazionale Portoferraio 21–23 maggio 1998, *Rivista italiana di studi napoleonici*, xxxii (Napoli, 2000); *Napoli e il Mediterraneo napoleonico: inventario delle carte del Ministero degli affari esteri dell'Archivio di Stato di Napoli*, dir. Aldo Di Biasio, Introduction de Luigi Mascilli Migliorini (Napoli, 2004) ; *Rapporti diplomatici e scambi commerciali nel Mediterraneo moderno. Atti del Convegno internazionale di studi (Fisciano 23–24 ottobre 2002)*, a cura di Mirella Mafrici (Soveria Mannelli, 2004).

tiens³¹. Encore une fois il faut noter que l'expression « esclaves chrétiens » a un sens géographique plutôt que religieux, puisque les esclaves avec lesquels on les échange sont dénommés, selon leurs provenance, « turcs », « tripolins » ou « marocains »³².

La présence de bateaux et de capitaines du royaume de Naples est certes importante, comme le montrent les sources consulaires. Mais, malgré leur centralité géographique, les Siciles n'occupent pas une position dominante, loin s'en faut. Surtout après la prise de Gibraltar, la Méditerranée est désormais parcourue dans tous ses coins par les navires des puissances maritimes du Nord³³ – anglais, suédois, norvégiens, danois même. Il suffit de lire un rapport du consul à Salonique, Boissin, du 17 juin 1757 pour saisir d'un seul coup d'œil tout un foisonnement de bâtiments, d'hommes, de conflits et d'échanges économiques : un riche « personnage algérien » se sert d'un « gros bâtiment suédois » envoyé à Salonique pour recruter des troupes à envoyer à Alger en cas de guerre avec le Maroc, avec l'accord de la Porte, qui pourrait ainsi se débarrasser de tous ses « janissaires errants et vagabonds » ; deux frégates françaises de « 20 canons et 150 hommes d'équipage » ont été envoyées de Marseille dans l'Archipel pour protéger le commerce de leur nation et pour « courir sur les bâtiments anglais [...] en représailles du peu de satisfaction que la Porte a donné à la France en occasion des prises faites par les anglais dans différents endroits du Levant » ; des chébecs du roi des Siciles avaient donné la chasse à un chébec tripolin, qui avait été conduit à Messine ; « un petit bâtiment anglais parti de Venise pour Smyrne avait fait la prise dans l'Archipel d'une petite tartane française chargée d'huiles » mais, à son arrivée à Smyrne, les capitaines d'autres bâtiments français avaient obligé l'équipage anglais à se jeter dans la mer et avaient renvoyée la tartane en France³⁴. En 1744, le même Boissin s'était limité

31. Mirella Mafri, *Mezzogiorno e pirateria nell'età moderna (secoli XVI–XVIII)* (Napoli, 1995) ; Salvatore Bono, « Esclaves musulmans en Italie », dans *La Méditerranée au XVIII^e siècle*, p. 189–208 ; Salvatore Bono, *Lumi e corsari: Europa e Maghreb nel Settecento* (Perugia, 2005) ; Luca Lo Basso, *In traccia de' legni nemici. Corsari europei nel Mediterraneo del Settecento*, présentation par Alberto Tenenti (Ventimiglia, 2002). Pour un aperçu plus général, Robert C. Davis, *Christian Slaves, Muslim Masters. White Slavery in the Mediterranean, the Barbary Coast, and Italy, 1500–1800* (New York, 2003).

32. ASN, Esteri, 4161, correspondance avec l'ambassadeur du Roi du Maroc à Naples, 1782.

33. Sur la présence anglaise dans la Méditerranée après la prise de Gibraltar et de Minorque, Edward Freeman, « Le combat naval de Minorque: l'exécution de l'amiral Byng et l'intervention de Voltaire », dans *La Méditerranée au XVIII^e siècle*, p. 41–59.

34. ASN, Esteri, 6926.

à signaler les prises faites par les corsaires tripolins de bateaux napolitains et d'un navire vénitien chargé d'huile³⁵.

Si donc déjà la guerre de Sept Ans et les guerres russo-turques avaient compliqué beaucoup le cadre d'une Méditerranée de plus en plus investie par les puissances du Nord de l'Europe, les guerres napoléoniennes le compliquent encore davantage, et en même temps le simplifient autour du conflit anglo-français. Naples, depuis 1793 alliée à l'Angleterre contre la France, est plutôt la proie de son alliée.

On peut lire à ce propos le dossier sur les prises faites entre 1801 et 1806 : le 13 juin 1801 une frégate anglaise provenant de l'Albanie qui pourchassait une féluque greque pillait dans les eaux de Lecce une polacre napolitaine allant de Trapani à Brindes ; le 14 juin suivant la polacre du capitaine Gaetano Cacace de Piano de Sorrente, louée par les administrateurs chargés du ravitaillement des troupes napolitaines, après avoir prélevé 4 500 *tomoli* de grains à Barletta faisait l'objet d'une tentative de pillage du brigantin anglais qui devait l'escorter et qui la détruisit avec toute sa cargaison ; dans les mêmes jours, un *trabiccolo* napolitain est dépouillé par les Anglais dans les eaux de Vasto (dans les Abruzzes), et une flottille corsaire anglaise s'empare de deux bâtiments napolitains à Ponza et se dirige ensuite vers Cagliari.

Pas de surprise, donc, si à Manfredonia le 28 juin la population prend pour des embarcations barbaresques trois bâtiments de guerre anglais qui s'étaient emparés de deux polacres napolitaines, pour les rendre ensuite quelques heures plus tard. Mais le 25 juin, près de Reggio de Calabre, c'est effectivement des barbaresques qui débarquent et enlèvent six personnes ; le même jour deux bateaux barbaresques enlèvent sept personnes sur la côte adriatique près de Vieste. Les Anglais, à leur tour, ne s'en prennent pas seulement aux Napolitains, leurs alliés, mais ils dépouillent aussi des bricks français. Plus de quarante frégates anglaises sont signalées en Adriatique en juin 1801. Plusieurs autres prises aux dépens des sujets du roi des Siciles sont signalées entre 1801 et 1803 : à remarquer, en particulier, le bâtiment danois qui transportait à Amsterdam une cargaison de vin et d'eau de vie pour le compte de deux marchands napolitains, capturé le 25 mai 1805 par un brick anglais³⁶. D'autres présences encore peuvent être recensées dans la correspondance de Ludolf de Constantinople en 1800 : un

35. ASN, Esteri, 2968, Salonique, 31 août 1744. Sur les relations commerciales de Marseille avec le Levant et la Barbarie, Patrick Boulanger, « Marines marchandes en Méditerranée occidentale : le commerce de l'huile d'olive », dans *La Méditerranée au XVIII^e siècle*, p. 63-77.

36. ASN, Esteri, 4871, *Affari di prede 1801-1806*.

brick autrichien provenant de Smyrne à Messine ; deux vaisseaux russes et d'autres anglais à Messine ; un brick autrichien provenant de Smyrne à Trieste ; dans le même port, un autre bâtiment autrichien venant de Corfou, deux frégates de guerres russes et deux turques³⁷.

Quelles conclusions, bien que provisoires, peut-on tirer de ces correspondances consulaires sur la perception et sur le rôle méditerranéen du Royaume de Naples dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle ? Avant de tenter d'avancer quelques considérations conclusives il convient de rappeler d'autres témoignages encore, qui se multiplient d'une source à l'autre et le long de plusieurs décennies, sur la perception de Naples comme une frontière éloignée de l'Europe, entre le Nord et le Sud, ainsi que Venise a été perçue comme une frontière entre Orient et Occident³⁸.

En 1739, l'ambassadeur vénitien à Naples, Alvise Mocenigo, écrit que les royaumes de Naples et de Sicile formaient « la dernière limite de l'Italie et la frontière de l'Europe par rapport à l'Afrique, qui n'était séparée de la Sicile que par quelques milles de mer », étaient le « pivot duquel pendaient les deux parties du monde, l'Europe et l'Afrique »³⁹. Les consuls et les agents français à Naples, quant à eux, se plaignaient de la distance de leur pays et des difficultés qui en découlaient pour des correspondances suivies et régulières. Ainsi, en 1706, Argoud de Laval écrivait à Joseph-Emmanuel de La Trémoille, ambassadeur à Rome, dont les consuls français à Naples dépendaient à l'époque : « il semble que nous soyons icy aux Indes ». En 1715, son successeur, Jean-Baptiste Gaston de Faucon de Ris comte de Charleval, observait à son tour : « Il est vray, que jamais temps n'a esté plus sterile en nouvelles que celuy cy et sur tout pour nous austres qui sommes reculés dans le fonds de l'Italie et qui n'avons que celles dont on veut bien nous faire part⁴⁰. » En 1781 c'est le célèbre Dominique Vivant Denon, chargé d'affaires à Naples, qui s'exprime en ces termes : « J'aurais grand tort de me plaindre de mon séjour à Naples [...] mais Naples me deviendrait bien vite insupportable si l'oubli

37. ASN, Esteri, 4891.

38. William H. McNeill, *Venice. The Hinge of Europe, 1081–1797* (Chicago, 1974).

39. *Corrispondenze diplomatiche veneziane da Napoli, Relazioni*, a cura di Michele Fassina (Roma, 1992), p. 171.

40. Lettres à La Trémoille du 26 octobre 1706 et du 25 juin 1715 citées par François Brizay, « La solitude du Consul de France à Naples (1706–1718) », dans *Pour une histoire sociale des villes. Mélanges offerts à Jacques Maillard*, dir. Philippe Haudrère (Rennes, 2006), p. 189–203 (p. 192).

m'en faisait un exil⁴¹. » Le 10 décembre 1787 voici ce qu'écrivit le nouveau secrétaire d'ambassade français, François Cacault : « Je suis ici à l'extrémité de l'Europe, oublié de tout le monde, livré à mes rêves, à quelques études⁴². » Encore quelques années et Amaury Duval, en 1819, présente Naples comme un lien plutôt que comme une ligne de séparation entre l'Europe, d'un côté, l'Asie et l'Afrique de l'autre :

Quoi qu'il en soit, il est peu d'histoires qui présentent un attrait plus vif, plus soutenu que celle du peuple napolitain. De même que par sa situation géographique, il lie l'Asie et l'Afrique à l'Europe, ainsi son histoire lie l'antiquité avec les temps modernes ; aucune ne jette un jour plus éclatant sur la chronologie européenne des sciences et des arts⁴³.

Face à l'idée de Naples comme dernier rempart d'une Europe menacée par les différences religieuses, politiques et culturelles, ou comme lointain lieu d'exil, les échanges économiques et culturels entre les peuples dont témoignent les sources consulaires montrent plutôt la réalité d'une Méditerranée comme frontière bien floue et perméable. Une « frontière » qui à la fin du xviii^e siècle est largement dépassée, voire conquise, par de nouvelles présences, anglaise, russe, autrichienne. Si aux xvi^e-xvii^e siècles la Méditerranée avait connu un déclin face à l'Atlantique – un déclin très relatif, d'ailleurs, comme on tend de plus en plus à le souligner –, elle retrouve au xviii^e siècle toute sa centralité, mais avec des protagonistes nouveaux.

La fin de l'empire espagnol en Italie, d'un côté, le déclin de l'Empire ottoman, de l'autre, auraient pu permettre des relations nouvelles d'échanges diplomatiques et économiques autonomes entre les pays libérés par les dominations précédentes, les Siciles et les Régences barbaresques en particulier. Mais il ne s'agissait pour eux que d'une indépendance fictive, face à la force économique et militaire de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Russie. Sans oublier la

41. Lettre du 17 mars 1781 citée par Bernard Bailly, *Dominique Vivant Denon 1747–1825. De la Bourgogne au Musée Napoléon* (Chalon-sur-Marne, 2002), p. 70.

42. Lettre à Pierre Michel Hennin, citée par Anna Maria Rao, « Collezionismo, diplomazia, rivoluzione : la corrispondenza di François Cacault con Pierre Michel Hennin (1785–1788) », dans *Storia e vita civile. Studi in memoria di Giuseppe Nuzzo*, a cura di Eugenio Di Rienzo & Aurelio Musi (Napoli, 2003), p. 167–188 (p. 182).

43. *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le Royaume de Naples*, Par M. le comte Grégoire Orloff [...] publié [...] par Amaury Duval, membre de l'Institut Royal de France, tome premier, A Paris, Chez Chasseriau et Hécart, Libraires Au dépôt biographique, rue de Choiseul, n.° 3, 1819, Préface de l'éditeur, Amaury Duval, Paris, le 20 mai 1819.

présence, qui s'annonce, des États-Unis. Naples et l'Italie méridionale gardent aux yeux de ces puissances toute leur importance de base stratégique pour le contrôle de la Méditerranée. Et si aux xv^e-xvi^e siècles la formule d'un « Paradis habité par des diables »⁴⁴ avait accompagné la pénétration économique des marchands florentins et génois et la pénétration politique de la France et de l'Espagne, au xviii^e siècle c'est plutôt la notion de frontière qui fait le jeu de la réappropriation européenne de l'espace méditerranéen.

Les visions exotiques qui opposent l'Occident et l'Orient, le Nord et le Sud, la civilisation et les barbares, la monarchie absolue et le despotisme oriental, les Chrétiens ou les Européens et les Turcs, sont aussi le volet culturel d'un effort de conquête, qui s'accompagne d'une volonté de connaître pour contrôler. On comprend donc comment et pourquoi en 1797 un jeune patriote napolitain, Matteo Galdi, rêvait d'un équilibre nouveau entre le Nord et le Sud de l'Europe, fondé sur les rapports politiques et économiques entre une Italie libre et républicaine et la France du Directoire⁴⁵. Galdi envisageait non seulement l'alliance entre les Républiques française et italienne, pour « concourir au bonheur commun »⁴⁶, mais une alliance plus générale entre les peuples du Midi contre l'Angleterre et contre les « deux terribles puissances du Nord », la Russie et l'Allemagne. Il faisait recours à l'enseignement de l'histoire pour montrer les effets funestes du persistant esprit de conquête des peuples du Nord, qui avaient autrefois détruit les civilisations grecque et romaine, et qui à présent, après avoir déchiré la Pologne, menaçaient de nouveau les peuples méditerranéens :

En effet, les barbares du Nord, les ennemis naturels de tout gouvernement bien organisé, n'ont que trop réussi, par leurs invasions, à détruire les états et les peuples libres du Midi. La Grèce, Rome même, furent ébranlées par les entreprises des Cimbres, des Teu-

44. Benedetto Croce, *Un paradiso abitato da diavoli*, a cura di Giuseppe Galasso (Milano, 2006).

45. *Discours sur les rapports politiques-économiques de l'Italie libre avec la France et les autres États de l'Europe, traduit de l'italien de Galdi, par L.-P. Couret-Villeneuve [...] sur l'exemplaire imprimé à Milan (l'an premier de la liberté de l'Italie, correspondant à l'an 5 de la République Française)*, à Paris, Baudouin, imprimeur du Corps législatif, place du Carrousel, n.° 662, 15 pluviôse an vi. Voir Anna Maria Rao, « L'espace méditerranéen dans la pensée et les projets politiques des patriotes italiens : Matteo Galdi et la 'république du genre humain' », dans *Droit des gens & relations entre les peuples dans l'espace méditerranéen autour de la Révolution française*, dir. Marcel Dorigny et Rachida Tlili Sellalouti (Paris, 2007), p. 115-137.

46. Galdi, *Discours sur les rapports politiques-économiques de l'Italie libre*, p. 10.

tons et des Francs [...] Les empereurs de Russie, d'Allemagne, en succédant aux trônes de ces conquérans, héritèrent de leur ambition et de leur esprit de conquêtes : aussi les voyons-nous former le projet d'étendre leur domination vers les contrées fertiles du Midi, vers l'Italie sur-tout, que l'empereur d'Allemagne a voulu, pendant quelque temps, réunir à ses possessions, tandis que celui de Russie se propose l'évahissement des provinces méridionales de la Grèce⁴⁷.

Mais plutôt qu'un rêve, c'était un présage et un diagnostic des changements en cours dans l'espace méditerranéen.

47. Galdi, *Discours sur les rapports politiques-économiques de l'Italie libre*, p. 17-18.